



DOUANE LITTORAL

JOURNAL DE LA SECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE

Compte rendu du CTPS DR du 28 juin 2010

Encore un coup pour rien, le DR tire à blanc

C'est à la demande de la CFDT que s'est réuni, le 28 juin, un CTPS DR que nous souhaitons voir consacré à l'avenir de la BSI de Steenvoorde, au projet immobilier de Craywick et à l'expérimentation d'un scanner à Calais LITTORAL

Scanner au Ferry : les promesses n'engagent que ceux qui y croient

Voici le bilan d'étape de l'expérimentation scanner par la direction :

Après avoir analysé le nombre de jours d'exploitation, le taux d'acquisition d'image et le rendement LCF de la machine, l'administration a reconnu que le scanner était mal situé et que certaines problématiques techniques étaient à améliorer (apposition des stickers sur les camions, et scanérisation des documents).

Lors de ce CTPS, les organisations syndicales ont appris que l'expérimentation se terminait fin Août.

Pour la CFDT, l'analyse est tout autre :

– Concernant la formation CAMARI, l'administration balade les agents depuis le début. D'une annonce de formation simplifiée à Calais, on est passé à une préparation de haut niveau à Cherbourg, un QCM, un rapport de stage et un oral à Paris suite à une période probatoire de trois mois.

– Concernant les conditions de travail, les effectifs sont insuffisants, le personnel est à bout de souffle. Le nombre de renforts en agents Paris Spécial est anecdotique. L'ensemble du dispositif douanier de la circonscription est perturbé car, pour pallier aux lacunes, on fait appel largement aux brigades de Boulogne et de Saint-Omer au détriment des missions traditionnelles de ces unités.

– La sécurité des agents n'est pas assurée. Pas d'aubette de sélection ni d'aubette de contrôle. L'information sur les risques est entièrement à revoir.

– Toutes les autres missions de la BSI ont été abandonnées (tourisme, import, piétons, services mobiles)

– L'emprise des services britanniques est de plus en plus forte. Contre toute logique LCF, ceux ci tentent de nous imposer leur orientation de contrôle sur le vecteur des citernes !

– Enfin, cerise sur le gâteau, toujours aucune réponse de l'administration sur le régime indemnitaire des agents de la BSI.

Dans cette expérimentation, l'engagement et la bonne volonté des agents ont été totales. Le constat que nous faisons de la situation montre qu'ils ont été payés en retour par le mensonge et le mépris.

Nous avons sommé le directeur de répondre aux questions suivantes :

- Quel régime indemnitaire pour les agents de la BSI Calais littoral ? Quelle sera sa rétroactivité ?
- Quelles décharges de services pour les agents qui doivent préparer les différentes épreuves de l'examen CAMARI ?
- Quel est le format cible en matière d'effectif si cette expérience était pérennisée ?

Un CTPS DI étant programmé le 09 juillet, faute de réponses à ces trois questions, les agents pourront mesurer tout l'intérêt que l'administration apporte à leurs investissements. Il sera alors temps de passer à une autre étape de l'expérimentation.

STEENVOORDE: Déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Voilà la logique implacable du directeur. Si l'expérimentation du scanner au terminal ferry de Calais est confirmée, il faudra renforcer cette unité. Sachant qu'au niveau national il n'y aura pas d'extension des effectifs (*au contraire, la douane doit en rendre*), **ponctionner les emplois existants deviendra inéluctable**. Sur l'autel de la performance, c'est Steenvoorde qui serait sacrifié en premier, en attendant la suite...dixit Mr LANNEAU : « *il ne s'agit pas de stigmatiser qui que ce soit, mais bon, les résultats sont là* ».

Pour la CFDT la situation est loin d'être aussi simpliste :

– Au niveau géographique, la BSI de Steenvoorde surveille 80 kms de frontière entre Dunkerque et Lille. En cas de suppression de l'unité, cette zone serait exonérée de tout contrôle et ce ne sont pas les services de Lille ou Dunkerque ou encore Saint-Omer (partagé entre Arras et maintenant Calais) qui iront s'aventurer en Flandre intérieure.

– En conséquence, exit le maillage douanier avec une pénétrante sans pareille pour la fraude vers le territoire national. Que se passera-t-il si une nouvelle crise sanitaire majeure survient comme par le passé ? Steenvoorde était alors en première ligne.

– Au niveau résultats, ceux de la BSI de Steenvoorde étaient comparables avec les autres unités intérieures jusqu'au début 2008 de l'avis même de l'administration. Hélas, les lourds travaux entrepris sur l'A25, qui devraient se terminer en 2011, ainsi que ceux sur la D948 ont incité la hiérarchie à déplacer la zone de contrôle vers le Dunkerquois (ce qui a représenté, en 2009, 80% de l'activité de l'unité). Les agents n'ont pas failli à cette nouvelle mission : ils sont passés d'un contentieux classique de brigade intérieure à celui de contentieux international portuaire.

– Pour la CFDT, les missions fiscales, les produits pétroliers, les flux transfrontaliers de déchets, la future taxe poids lourds ... militent en faveur de la BSI de Steenvoorde qui mérite un avenir de par la qualité de ses installations et son positionnement. Cette unité a toute sa place au sein du dispositif de la DI.

– Nous demandons aussi au DI de mettre en conformité ses paroles et ses actes. En effet M. GALY a reconnu dans la presse que la sophistication des méthodes de fraudes passait de plus en plus par des quantités fractionnées et par des itinéraires empruntant davantage les réseaux

secondaires. En conséquence, pourquoi supprimer Steenvoorde sauf à reconnaître que la douane n'a plus les moyens d'assurer ses missions.

Pour la CFDT, le maintien d'une implantation douanière sur Steenvoorde est indispensable. Nous avons rappelé au DR notre opposition à la fusion des brigades de Dunkerque et Steenvoorde. Néanmoins, comme l'a suggéré le DI, une mise en réseau de ces unités, qui consiste à avoir une seule entité administrative avec deux prises de services, peut être discutée.

La CFDT avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour consécutivement au passage du directeur interrégional dont les propos nous avaient alarmés. La logique de l'administration, qui conditionne l'implantation définitive du scanner calaisien à la suppression de Steenvoorde, continue de nous inquiéter. A ce jour, rien n'est arrêté et nos arguments pour le maintien d'une implantation douanière en Flandre intérieure sont difficilement contestables.

La CFDT reste vigilante et informera le personnel de toute évolution de la situation.

Craywick, un petit coin de paradis sous un coin de parapluie...acide

L'administration nous impose le transfert du bureau principal, du SRE, de la division et de la BSI de Dunkerque à Loon Plage au sein d'une zone industrio-portuaire, « riche » de seize installations SEVESO seuils hauts.

Pour information, l'administration pénitentiaire a abandonné la construction, dans ce secteur, d'un établissement de quatre cents places. Visiblement, y installer 129 douaniers semble poser moins de difficultés.

Sur ce dossier, si la DI-DR s'est félicitée du travail de concertation fait auprès des agents, l'analyse de la CFDT est toute autre. En effet, contrairement à ce que l'on nous affirme, les plans n'ont pas été diffusés aux agents (*pour preuve, Madame la divisionnaire de Dunkerque n'a pas été en mesure de nous confirmer cette transmission*).

La CFDT est intervenue pour dénoncer le lieu d'implantation de ce futur complexe. Notre première crainte étant la santé et la sécurité des agents, nous avons demandé à l'administration si la zone de vigilance instaurée par la charte du « schéma d'environnement industriel » avait été respectée.

Pas de réponse ferme de la part de l'administration qui met en avant l'existence d'un lotissement résidentiel à proximité (*on sait ce que valent les autorisations administratives comme l'ont illustré les catastrophes en Charente ou dans le Var*).

La CFDT a aussi insisté sur les importants problèmes périphériques que sont la dangerosité et l'encombrement permanent de l'autoroute A16 menant au futur bureau, l'absence de transports en commun et de lieu de restauration ainsi que l'inconnue concernant l'indemnité induite par ce déménagement.

Sans surprise, les réponses sont évasives voir creuses. En résumé, il n'y a pas le feu au lac pour cet aspect des choses. Le personnel appréciera !!!

L'administration justifie l'implantation de cette structure sur le port ouest par la nécessité de proximité avec les opérateurs. Il y a cependant quelques mois cette même administration pratiquait le contraire en instaurant de véritables déserts douaniers en arguant que la dématérialisation des procédures ne justifiait plus cette proximité.

L'analyse de la CFDT est la suivante : les locaux actuels de la BSI sont parfaitement adaptés à leurs missions, l'activité de la division, du SRE, et de la plus grande partie du bureau principal de Dunkerque (pôles économique et fiscalité) ne justifie pas une implantation à Craywick.

Le seul argument recevable de l'administration est le contrôle des containers, basés au port ouest. A ce titre, la situation de 2008 avec un bureau principal à Dunkerque et une antenne autonome au port ouest était plus satisfaisante.

Quoi qu'il en soit, la complexité du montage financier ne nous permet pas, aujourd'hui, d'avoir la certitude que ce projet verra le jour. Certes, compte tenu des enjeux immobiliers, la douane est devenue indésirable en Citadelle ([elle serait tolérée jusqu'en 2013-2014](#)) mais nul n'est certain de son futur point de chute. Dans ce contexte, nous avons demandé que toutes évolutions de la situation soient portées à notre connaissance afin que le personnel soit un acteur incontournable de ce projet. [Signalons que, s'il était retenu, le projet Craywick nécessitera un délai compris entre 30 et 36 mois entre la prise de décision et la livraison.](#)

Autres points abordés à la demande de l'administration

Rapport Observatoire Régional de Sécurité.

La CFDT est intervenue pour dénoncer le manque de moyens débloqués par l'administration pour la formation au bâton de défense. Il faut savoir que seuls 25 bâtons sont prévus pour l'ensemble de la DR de Dunkerque (déjà 70 volontaires sur le tunnel) et que l'achat d'équipements de protection et d'entraînement indispensables à cette formation n'est pas envisagé.

Pour nous, si cette formation doit être mise en place, il faut s'en donner les moyens. A défaut, si l'administration en est incapable, il faut l'abandonner.

Point CHS

L'administration nous a informés des rapports sur l'évolution des risques professionnels en 2009 pour le CHS du Nord, des projets de questionnaire sur l'évolution des risques professionnels 2009 du Nord et du Pas de Calais et du programme d'intervention 2010 pour le Nord.

La CFDT a relevé le fait que le CHS du Nord avait mené une action en co-financement avec l'administration, mais que ce genre d'action était impossible dans le Pas-de Calais. Nous avons profité de ce débat pour inciter l'administration à développer ce genre d'actions dans le 62, ce qui permet de faire avancer les dossiers en faveur des agents plus facilement au CHS.

Questions diverses

Division d'Arras

Malgré des conditions de travail inadmissibles tant pour les agents du bureau que pour ceux de la brigade, il n'y a pas de projet immobilier en cours.

Concernant l'échelon motard, nous avons renouvelé la demande d'inscrire 3 postes en réorganisation afin que 3 agents puissent bénéficier de la prime spécifique.

Division de Boulogne sur mer

La BSI de Boulogne devrait intégrer les nouveaux locaux sur le port, le dossier du quai de déchargement n'est toujours pas réglé, et sera incontestablement le grand échec de ce déménagement.

Concernant le bâtiment de la future-ex brigade de Boulogne situé rue des Moulins, étant donné l'ampleur des travaux réalisés il y a peu et sa situation au pied de la caserne, nous souhaitons que la division y soit, à terme, localisée.

Enfin, le Bureau de Calais devrait rejoindre avant la fin d'année les locaux de la DOD, rue Mollien.

Division de Dunkerque

En concertation avec le port autonome, un début de réflexion a été amorcé en vue de l'implantation d'un hangar de contrôle au terminal de Loon Plage. La CFDT considère que ce projet est un dossier prioritaire. Nous attendons des avancées significatives.

Dans le déménagement prévu des services douaniers du quai Freycinet, la Recette Régionale part au siège de la Direction, rue de Paris.



DECLARATION LIMINAIRE

CTPS-DR du 28/06/2010

Face à l'inquiétude grandissante des agents de la direction sur différents sujets, la CFDT a demandé la tenue de ce CTPS DR afin d'obtenir des réponses à leurs interrogations.

Tout d'abord, le projet d'installation des services douaniers de Dunkerque à Craywick :

- Pourquoi nous imposer un lieu éloigné de tout et placé à proximité de sites SEVESO ?*
- Pourquoi d'autres implantations n'ont-elles pas été étudiées ?*
- Quels sont ou quels seront les moyens de transport en commun pour s'y rendre ?*
- Les agents bénéficieront-ils d'une indemnité financière pour ce déménagement ?*
- Existera-t-il un lieu de restauration collective ?*
- A ce jour, contrairement à l'écrit du DI, il n'y a pas eu de concertation avec les OS sur ce projet immobilier.*

Ensuite nous voulons vous entendre sur l'avenir de la BSI de Steenvoorde :

Lors de son passage à Dunkerque, le directeur interrégional a parlé, pour la BSI de Steenvoorde, de fusion ou de mise en réseau. Nous aimerions savoir ce que cela signifie. La CFDT tient à rappeler à propos de cette unité, qu'il n'existe aucune autre brigade sur près de 80 kms de frontière. Pour la CFDT, cette unité est indispensable au maillage douanier de la direction interrégionale. Nous développerons notre point de vue dans une déclaration liminaire spécifique lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Le dernier thème que nous souhaitons soulever porte sur l'expérimentation du Scanner à Calais Littoral :

Dès le départ de l'expérimentation du scanner à Calais, la CFDT vous avait mis en garde sur le manque criant d'effectifs pour accomplir convenablement et en toute sécurité cette mission. Aujourd'hui, le personnel n'en peut plus, c'est un ras le bol général. Toutes les autres activités de contrôle sont abandonnées (Tourisme, Import, piéton, aéroport de Marck et service mobile). Lorsqu'on voit le peu d'effectif (4 AC stagiaires) affecté à Calais Ferry, ou les stages CAMARI qui se déroulent (à Cherbourg pour la préparation et à Paris pour l'examen), on comprend très vite que la DG ne porte pas un très grand intérêt à ce projet et surtout aux douaniers concernés.

La CFDT vous déclare, M. le président, que si les moyens réclamés par vous-même auprès de l'administration centrale, ne sont pas donnés, elle demandera l'arrêt immédiat du scanner. Il est hors de question que notre syndicat accepte de voir se dégrader de jour en jour les conditions de travail des agents de la BSI de Calais Littoral et des brigades de Boulogne et de St-Omer qui viennent les renforcer.